

# Les responsabilités entrepreneuriales vis-à-vis de l'environnement

**Pierre Corvol**

Les références précédemment faites par Monique Chemillier-Genedreau et par Léopold Braunstein aux travaux de Hans Jonas sont évidemment un point de passage obligé quand on aborde les questions de l'avenir et en particulier de notre avenir environnemental dans le domaine entrepreneurial. J'ai par ailleurs trouvé à ce sujet des pensées prémonitoires en exergue d'un hommage rendu à un grand industriel du textile dans la région normande de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ce texte citait Samuel Smiles (1817-1904), un réformateur social écossais, qui disait qu'aucun homme ne mourait complètement, que certes son corps ne manquait pas de se réduire en poussière mais que ses actions continuaient à porter leurs fruits et à avoir une influence sur les générations à venir. Ce qui rejoint bien sûr la pensée de Jonas ! Partant de là, je me suis interrogé sur ce que font aujourd'hui les entreprises en la matière. Nous sommes de fait très majoritairement et personnellement concernés par leurs engagements ne serait-ce que parce que nos activités professionnelles nous associent à de telles institutions, quelle que soit leur nature, industrielle, administrative ou autre.

Depuis juillet 2017, les entreprises ont un secteur spécifique de

préoccupations, dont elles doivent rendre compte dans un chapitre particulier de leur bilan, chapitre précisément intitulé RES : *responsabilité sociale des entreprises*. Il s'agit pour elles de s'exprimer sur leur rôle au sujet des dimensions sociales, environnementales et éthiques de leurs activités, de traiter de leur transparence et de leurs responsabilités en termes de développement durable. Pour reprendre les termes de René Dubost, l'éminent médecin-chercheur à l'origine du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de dire comment « elles agissent localement et pensent globalement ».

**Pierre Corvol**  
est médecin,  
chercheur et  
ancien président  
de l'Académie  
des Sciences.



© PHILIPPE LAZAR

Et il y a aussi des progrès européens en la matière, avec, en 2011, la définition par la Commission européenne, là encore « des responsabilités sociales des entreprises », qui devraient désormais respecter les nouvelles normes dites ISO 26000. Certes ces nouvelles responsabilités ne sont pour le moment qu'incitatives, mais elles témoignent d'un mouvement qui aura certainement des implications juridiques.

Je ne peux en fin de compte manquer de citer l'encyclique de 2015, *Laudato si'*, dans laquelle le pape François appelait à « la sauvegarde de la maison commune », se référant ainsi implicitement au concept essentiel de « bien commun de l'humanité » et à la réciprocité des relations de l'homme avec la nature. Mais nous n'en avons peut-être pas encore complètement pris en compte l'importance cruciale pour le devenir de l'humanité. ☺

## QUELQUES COMMENTAIRES DE CETTE INTERVENTION

### **Michèle Leduc**

Oui bien sûr à ces avancées, mais certaines entreprises ne font-elles pas semblant de se plier aux nouvelles normes par des actions philanthropiques qui ne les détournent guère de leurs objectifs économiques et financiers ?

intérêt à agir peut certes saisir la justice et parfois obtenir que l'entreprise qu'elle vise soit soumise à des contraintes (au demeurant assez faibles) mais cela seulement « en attendant » qu'elle se mette en conformité avec ce qu'elle est censée devoir faire, et c'est tout ! Bref, la pression actuelle sur l'entreprise reste faible.

### **Monique Chemillier-Gendreau**

Pierre Corvol a raison d'attirer votre attention sur cette loi de juillet 2017 qui est un incontestable progrès mais je ne peux m'empêcher de penser que la montagne a quand même pour le moment accouché d'une souris ! On demande aux entreprises de dire dans leurs rapports annuels comment elles se sont mises en conformité avec le droit social, le droit environnemental et le droit humanitaire mais aucune réelle sanction n'est prévue en cas de manquement. Une personne ayant

### **Pierre Corvol**

Il me semble que l'état d'esprit au sujet des responsabilités environnementales a quand même déjà beaucoup changé dans les entreprises, ne serait-ce que du fait de la concurrence entre elles, en particulier du point de vue de leur image et dès lors de l'attrait qu'elles peuvent exercer vis-à-vis des personnels qu'elles cherchent à recruter.